

Pour une augmentation générale des salaires

Depuis des semaines, quotidiennement dans tous les secteurs d'activité, les salarié·e·s des entreprises demandent des augmentations générales de salaire pour faire face à l'inflation galopante que nous subissons toutes et tous en ce moment.

Malgré une année record en 2021 en matière de bénéfices, les entreprises du privé dans leur grande majorité refusent catégoriquement les augmentations générales. Alors que les prix du carburant, du gaz

et de l'électricité augmentent de façon vertigineuse, en plus d'une augmentation des prix de l'alimentaire entre 5 et 25% suivant les produits et les distributeurs, nos salaires eux stagnent !!!

QUAND LES SALAIRES
VONT-ILS AUGMENTER ?

VOUS COMPATÉRISEZ MON VIEUX... J'AI UNE FAMILLE
D'ACTIONNAIRES À NOURRIR MOI ...

IL FAUT AVOIR
LE SENS
DES PRIORITÉS.



Le ministre du logement a accordé une augmentation de 3,5% des loyers et annoncé une augmentation de 3,5% des allocations logement, le problème est que cette augmentation reste faible. En effet pour un loyer de 500€, le loyer passe à 517,5€ et si l'APL par exemple est de 50€, cette dernière passe à 51.75€, donc l'allègement est seulement de 1.75 € alors que le loyer lui a augmenté de 17,5 €.

Sopra Steria a fait en 2021 188M€ de bénéfice – grâce aux efforts constants des salarié·e·s – reversé dans sa plus grande majorité aux actionnaires et aux cadres supérieurs sous forme d'actions et de dividendes (plus de 60M€ pour l'année 2021) ! Dans le même temps, que reste-t-il pour les salarié·e·s ? quelques miettes saupoudrées au bon vouloir de la direction qui s'arc-boute derrière des CRH de mi- année et refuse toujours

les augmentations générales.

Ce refus de hausse générale des salaires s'appuie sur une politique de jeunisme qu'utilise massivement notre entreprise afin de pousser au départ les plus anciens une fois leurs compétences techniques devenues obsolètes. Mais l'absence d'augmentation générale des salaires a un impact négatif fort sur nos retraites futures, nos congés, nos anciennetés et donc nos acquis sociaux.

Nous pouvons inverser cette tendance **en menant des actions concrètes qui impactent la production** car sans salarié·e·s pas de chiffre d'affaires !!!

C'est **ensemble et collectivement qu'il est possible de faire plier la direction.**

Nous, militant·e·s, nous sommes prêt·e·s, mais sans vous, nous ne pouvons rien faire, la victoire de vos revendications passe par votre mobilisation. **Ne subissez plus, ensemble, agissons !!**

Dans la lignée du premier débrayage du 21 Juin chez Sopra Steria, acte fondateur d'une tradition de lutte qui s'inscrit dans un temps long, nous donnons rendez-vous à tous les salarié·e·s le 22 Septembre pour un nouvel événement afin d'envoyer un message encore plus fort à la Direction

Focus sur les risques psychosociaux (RPS) à Sopra Steria Group



En matière de santé et sécurité au travail une obligation générale incombe à l'employeur (article L. 4121-1 du Code du travail). Il lui revient d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et **mentale** de ses salariés.

Afin de montrer une image de l'entreprise soucieuse du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail des salarié·e·s, **la direction a établi ses propres indicateurs de suivi des RPS présentés au CSE mais sous couvert de la confidentialité.**

C'est aussi le cas du courrier de l'inspection du travail suite au décès d'un salarié, notifié par la CPAM en accident du travail, **c'est confidentiel, on ne doit pas en parler !!!**

Au contraire à la CGT Sopra steria, nous pensons qu'il est indispensable d'alerter sur une organisation du travail qui tend vers une augmentation toujours

croissante de risques psychosociaux dans l'entreprise. Inutile de parler des indicateurs, lorsqu'on constate l'augmentation des démissions de 26,7% en 2021 par rapport à 2020 :

On s'aperçoit qu'une fois la crise sanitaire passée, le turn over a bien retrouvé les niveaux élevés d'avant crise et témoigne d'un malaise dans le quotidien des salarié·e·s.

La CGT Sopra Steria rappelle que les risques psychosociaux, popularisés sous le sigle « RPS » depuis plus de deux décennies, **mettent en jeu des contraintes professionnelles qui conduisent à des conditions de travail dégradées et à une souffrance mentale des salarié·e·s.**

Ils sont étroitement liés aux **pratiques managériales destinées à renforcer la rentabilité** (secteur privé) ou à réduire les coûts (fonction publique).

Ces objectifs financiers, imposés à marche forcée, pèsent lourdement sur les salarié·e·s : ils sont porteurs de menaces et de déstabilisation, mettent les individus en concurrence et, au final, les fragilisent en les isolant. La souffrance se traduit en outre par une extension du télétravail des salariés livrés à eux-mêmes en mission-client, qui rompt le lien social entre collègues et accroît ainsi l'isolement. Les différents troubles que génèrent les RPS sont :

stress

dépression

harcèlements moral

harcèlements sexuel

actes suicidaires

burn-out

À Sopra Steria, les mesures de prévention des risques psychosociaux consistent en un catalogue à la Prévert avec des guides et modules d'auto-formation mis à disposition des salarié·e·s.

Il n'y a pas de mesures concrètes matérialisées par des actions de prévention et un suivi des salariées.

La CGT Sopra Steria sera vigilante pour contraindre la direction à mettre en œuvre tous les moyens de prévention des RPS.

FLEX OFFICE
3 JOURS.
TÉLÉTRAVAIL
2 JOURS ET TOUT
LE WEEK END
POUR RÂLER.

DES
QUESTIONS?

TÉLÉTRAVAIL

pour la direction, c'est retour au monde d'avant

Le 23 juin 2022 les salarié·e·s ont reçu un mail du nouveau directeur général de Sopra Steria leur rappelant les modalités du Télétravail pour la France s'inscrivant dans le cadre de l'accord d'entreprise qui prévoit 2 jours de télétravail à l'initiative du ou de la salariée.

La direction de **Sopra Steria qui n'a jamais été en faveur du télétravail** ; sous le couvert d'une soi-disant période de transition post-crise sanitaire veut manifestement **reprenre la main pour instaurer un retour en présentiel** bien plus conséquent.

C'est oublier bien vite que les salarié·e·s **ont massivement prôné ce nouveau mode d'organisation du travail** avec plus de 12 000 demandes de Télétravail sur SSG (11 200 à l'initiative du salarié et 800 à l'initiative du manager).

C'est aussi faire preuve d'une **erreur manifeste de « timing »** avec la reprise significative des cas Covid en France cet été lors d'une septième vague. C'est surtout **nager à contre-courant par rapport aux desideratas des salarié·e·s** en faveur d'une généralisation à 3 jours de télétravail pour tous et non l'octroi à certains uniquement au bon vouloir du manager !!

C'est enfin être bien ingrat par rapport à la période passé où au cours du confinement le télétravail a permis à l'entreprise de passer la crise sans encombre et même de générer des profits et des dividendes dès 2021 et en 2022 !!! Quant aux augmentations générales des salaires ? pour la direction, c'est « circulez il n'y a rien à voir »

du côté des négos à I2S : participation

Aucune des revendications de la CGT SopraSteria n'ont été retenues, et seulement les plus accommodantes de celles présentées par les autres syndicats autour de la table ont eu un écho dans le texte soumis à signature fin juin.

Au final ce texte ne sera signé que par un seul des syndicats, ce qui ne sera pas suffisant pour le faire appliquer. C'est donc la Loi qui va fixer les règles pour la participation à I2S. Ça tombe bien pour la direction, **le texte proposé qu'elle soumet à signature est exactement le même que ce que la Loi écrit déjà !** Ni plus, ni moins.

Lors de la « négociation », la délégation CGT SopraSteria s'est attachée à rappeler que ce sont les salaires qui comptent ; les primes et autres épargnes d'entreprise ne remplaceront jamais le seul moyen pour l'entreprise de redistribuer les richesses créées par ses salarié·e·s. **Ce sont bien les salaires qu'il faut augmenter.**

Ensuite nous avons proposé une modification de la règle de calcul permettant de dégager une enveloppe (réserve spéciale) **sans que la direction puisse s'organiser pour ramener la valeur de cette enveloppe à zéro** ou même la rendre négative. Exit aussi nos propositions de calcul de la distribution afin de la lisser, en tenant compte de l'ancienneté et favorisant les plus bas salaires. Enfin, malgré notre insistance et notre argumentation, le choix par défaut restera la promotion des projets mortifères pour la planète et ses habitant·e·s en allant les financer via des comptes d'épargne opaques ; la possibilité de participer au financement de la Sécurité Sociale et du développement de nos services publics restant accompagnée de messages d'alerte se succédant comme le harcèlement publicitaire sur les sites commerciaux.

du côté des négos à I2S : temps de travail

Les négociations sur le temps de travail à I2S sont toujours en cours, **l'analyse succincte ci-dessous ne peut donc pas être le reflet exhaustif du texte final qui sera proposé à la signature, et son application dépendra de la signature ou non par les syndicats représentatifs à I2S.**

Cependant les grandes lignes sont fixées. Dans ce texte rien ne va dans le sens de la réduction du temps de travail comme nous le demandons depuis longtemps. Bien au contraire avec l'arrivée surprise d'un compte épargne-temps et l'élargissement de l'accessibilité aux forfait-jour. Enfin la direction s'obstine à vouloir contrôler plus de la moitié des jours de vos RTT. Enfin toutes les revalorisations et autre compensations proposées par la direction sont bien en deçà de celles proposées par la CGT Sopra Steria.

Comme d'habitude, l'objectif de la direction est de privilégier la rentabilité financière. La qualité de vie des salarié·e·s, qui font juste tourner la boîte, importe bien peu dans ce contexte !

du côté des négos à I2S : travail d'équipe

Les négociations sur le temps de travail à I2S sont toujours en cours, **l'analyse succincte ci-dessous ne peut donc pas être le reflet exhaustif du texte final qui sera proposé à la signature, et son application dépendra de la signature ou non par les syndicats représentatifs à I2S.**

Cependant les grandes lignes sont fixées, et le moins qu'on puisse dire c'est que cela risque d'être la soupe à la grimace pour les salarié·e·s: travail du dimanche, volontariat avec des volontaires désigné·e·s d'office sur des critères flous, le tout sur fond de « concurrence internationale » (toute honte bue), les primes paniers revalorisées en dessous de l'inflation, et soumises au « plafond de la Sécurité Sociale » pour ne pas payer un centime de cotisation sociale. On parle ici de quelques dizaines de centimes. Nulle envie pour nous de troubler la quiétude du sommeil de M. Pasquier sur ses coussins de soie, mais qu'on ne nous fasse pas croire que quelques dizaines de milliers d'euros au total pèsent lourds face aux dizaines de millions ramassés grâce au travail des salarié·e·s sous la pression incessante d'une hiérarchie aux ordres.

conseil de
lecture



Oblik n°7, éditions Alternatives économiques, avril 2022 (en kiosque et librairie), 114p. 17€. Une fois n'est pas coutume, nous parlons ici d'une revue. Les moins de 30 ans font la queue à la soupe populaire, décrochent des diplômes de moins en moins rentables, et ceux d'origine étrangère se heurtent à une discrimination persistante. Et sinon ? Eh bien, ils sont aussi plus créatifs, votent à gauche et sont intégralement écolos ! Dans son dernier opus, la revue dessinée dresse le portrait d'une jeunesse qui plus que sacrifiée, se révèle avant tout fracturée. Un numéro plein de peps mobilisant toute la palette des arts graphiques

Pour en savoir plus, la CGT vous invite à contacter ses élus

Les élu.es CGT au CSE SSG:

SANVISENS Clément : 06 43 56 59 77
PHAM Quynh Chi : quynhnet@yahoo.f
LANDIER Eric: elandier@hotmail.com

Les élu.es au CSE I2S

DILSCHNEIDER Franck : 06 01 99 03 42
CUCEGLIO Valérie : valerie.cuceglio1234@gmail.com

BENABDERRAHMAN Abdelaziz: 06 17 25 17 97

Représentant syndical :

DE FRANCO Michel: CSE I2S, 0608431060.
conseiller du salarié, défenseur syndical

Délégués syndicaux CSE I2S

MARQUE Sébastien: 0685421938
BERNARD Pascal: pascal.bernard781@gmail.com
USTASE Vincent: uvjk.ss.cgtideuxs@free.fr